



## **négociation entre particuliers avant visite agence**

Par **Mat1604**, le **15/12/2021** à **17:46**

Bonjour,

Une amie souhaite faire l'acquisition d'une maison. Le propriétaire actuel de cette maison l'a mise en vente à travers deux agences sur le bon coin. Mon amie a vu la maison grâce à l'annonce de l'agence, elle a donc contacté l'agence puis a demandé un rdv pour une visite. Cependant, elle a réussi à trouver par ses propres moyens la localisation de la maison. Elle a annulé la visite et contacté les vendeurs en leur proposant de passer en direct.

-est ce que le vendeur risque quelque chose dans ce cas? Le mandat n'était pas exclusif mais il existe bien et stipule qu'il s'engage à ne pas traiter en direct

-est ce que mon amie risque quelque chose, même si la visite n'a pas été réalisée?

Par **janus2fr**, le **15/12/2021** à **18:05**

[quote]

Le mandat n'était pas exclusif mais il existe bien et stipule qu'il s'engage à ne pas traiter en direct

[/quote]

Bonjour,

Si c'est un mandat simple ou même semi-exclusif, le vendeur peut traiter en direct avec un acheteur qui n'a pas été présenté par l'agence. Il n'y a qu'avec le mandat exclusif que le vendeur est obligé de passer par l'agence...